



cabinet d aisance au travail

Par **miss39**, le **29/06/2019** à **16:45**

bonjour

mon amie travaille dans un tabac et son employeur veut se débarrasser de elle a ses torts mais depuis plus de 2 ans elle travaille sans commodités dans l'entreprise '(absence de wc et de point d'eau .il ne tolère pas qu'elle ferme quelques minutes pour aller aux wc au café d'en face .elle travaille entre 7 heures et 14 heures par jour '(14 heures de suite impose pas son patron et sans zone de repas .) sans compter toutes les menaces et reprimandes qu'elle subit .peut elle invoquer le harcèlement pour manquement à ses obligations ou l'atteinte à la dignité?

Par **Visiteur**, le **29/06/2019** à **22:24**

Bonjour,

Votre amie doit rester ferme et signifier que si la situation perdure, elle saisira le Tribunal compétent.

Elle peut prendre contact avec l'inspection du travail qui a notamment pour mission de veiller aux règles du droit du travail.

Enfin, elle peut saisir le conseil de prud'hommes.

Se faire assister par une organisation syndicale est important.

Par **P.M.**, le **29/06/2019** à **22:52**

Bonjour,

La salariée devrait déjà exiger que le Code du Travail soit respecté concernant notamment les durées maximales de travail et le droit à une pause ainsi que les équipements sur le lieu de travail éventuellement en alertant l'Inspection du Travail et le Médecin du Travail...

Si elle subit des menaces qu'elle puisse prouver, cela pourrait être du domaine du pénal...

Je lui conseillerais de se rapprocher d'une organisation syndicale et même d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Par **P.M.**, le **30/06/2019** à **11:19**

Bonjour,

Tout dépend de la forme de la demande et si la salariée voulait éviter d'entrer en conflit ouvert, mais il faut qu'elle laisse des traces comme une lettre recommandée avec AR ou un mail...

Parfois, l'Inspection du Travail manque de moyens pour pouvoir se déplacer immédiatement...